

**Parlement francophone bruxellois**  
(Assemblée de la Commission communautaire française)



18 novembre 2013

---

SESSION ORDINAIRE 2013-2014

---

**PLAN CULTUREL POUR BRUXELLES**

**RAPPORT**

fait au nom de la commission de l'Enseignement, de la Formation,  
de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

par Mme Jacqueline ROUSSEAUX et M. Ahmed MOUHSSIN

**SOMMAIRE**

|                                                                     |    |
|---------------------------------------------------------------------|----|
| 1. Désignation des rapporteurs .....                                | 3  |
| 2. Exposé de M. Rachid Madrane, ministre en charge de la Culture... | 3  |
| 3. Discussion .....                                                 | 12 |
| 4. Approbation du rapport.....                                      | 19 |

*Membres présents :* M. Mohamed Azzouzi, Mme Julie de Groote, Mme Anne Charlotte d'Ursel, Mme Nadia El Yousfi (remplace M. Jamal Ikazban), M. Vincent Lurquin (président), Mme Gisèle Mandaila, M. Ahmed Mouhssin, M. Emin Ozkara (remplace Mme Françoise Dupuis), Mme Magali Plovie et Mme Jacqueline Rousseaux.

*Membres absents :* M. Mohamed Daïf, Mme Françoise Dupuis (excusée et remplacée), M. Jamal Ikazban (remplacé) et Mme Isabelle Molenberg.

*Etaient également présents à la réunion :* M. Pierre Migisha (député) et M. Rachid Madrane (ministre).

Mesdames,  
Messieurs,

La commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire a examiné, en sa réunion du lundi 4 novembre 2013, le Plan culturel pour Bruxelles.

## LE PLAN CULTUREL POUR BRUXELLES

**M. Vincent Lurquin, président**, rappelle que la commission de la Culture a procédé à des auditions de nombreux acteurs culturels et que celles-ci ont abouti à l'élaboration de recommandations en vue de la concrétisation du Plan culturel.

Il regrette cependant que la commission de la Culture n'ait pas eu la primeur de la communication du Plan culturel par le ministre et que celui-ci ait été communiqué dans la presse avant cette réunion.

### 1. Désignation des rapporteurs

Mme Jacqueline Rousseaux et M. Ahmed Mouhssin sont désignés en qualité de rapporteurs.

### 2. Exposé de M. Rachid Madrane, ministre en charge de la Culture

Le ministre fait part de sa joie de pouvoir communiquer aux membres de la commission le Plan culturel tel que celui-ci a été présenté au Collège de la Commission communautaire française.

La Commission communautaire française avait pris l'engagement, au travers de son accord de majorité 2009-2014 d'élaborer un véritable Plan culturel pour Bruxelles qui définisse notre Région comme un lieu de rencontres des cultures du monde, et comme un pôle de création régional, national et européen.

Bruxelles est une ville « Capitale ». Située au carrefour des cultures européennes, elle entretient des relations privilégiées avec les Régions voisines, et occupe une place stratégique au niveau mondial, en particulier au travers de son statut de capitale de l'Europe.

Ce statut se répercute au niveau culturel. Bruxelles connaît en effet une vie culturelle intense et foisonnante.

S'y ajoute une incroyable diversité d'acteurs locaux et internationaux, privés et publics, amateurs et professionnels et une multiplicité de pouvoirs de tutelle fédéraux, communautaires, régionaux et européens.

Cette diversité et cette effervescence culturelles propres à notre Région constituent un atout exceptionnel, tant en interne, sur le plan de la cohésion sociale et de l'identité culturelle de chaque bruxellois, que sur celui du rayonnement de la Région bruxelloise sur la scène internationale. Bruxelles doit impérativement jouer sa carte « Culture ».

Le contexte international dominé par le phénomène de mondialisation, le déclin relatif des États-Nations s'est accompagné d'un déplacement de leurs rivalités vers une concurrence entre les villes où la culture joue un rôle prépondérant.

Avec un tel capital culturel, des politiques d'attractivité ambitieuses doivent être développées, en les articulant aux politiques touristiques, urbanistiques et économiques, et en saisissant la culture comme puissant moteur de développement urbain.

Les métropoles, et Bruxelles en particulier, sont aussi composées de groupes sociaux plus fragiles, voire précarisés. Ces derniers connaissent une triple forme de relégation spatiale, sociale et culturelle. Cette exclusion entraîne, pour une partie importante de la population, un fort sentiment d'indignité et d'infériorité, ce qui est intolérable pour toute société démocratique digne de ce nom.

La réalité socio-économique de la population bruxelloise et l'accentuation de la dualisation qui la caractérise, représentent un défi essentiel, qui oblige à repenser en profondeur les finalités des politiques culturelles, pour lutter contre cette fracture sociale et culturelle et garantir la participation culturelle de tous.

Ce plan culturel pour Bruxelles porte par conséquent l'ambition de s'adresser à toutes les catégories de la population bruxelloise sans distinction, depuis les plus fragilisés jusqu'aux congressistes et fonctionnaires européens, pour rencontrer simultanément l'ensemble des enjeux liés aux politiques culturelles, qu'ils soient sociaux ou économiques.

Cette approche globale repose sur le principe selon lequel les politiques de proximité et les politiques d'attractivité, qu'on a tellement l'habitude de différencier, constituent en fait les deux versants cohérents d'un même projet, qui consiste à rassembler tous les bruxellois, sans exception, autour d'une identité commune, à savoir, l'identité bruxelloise.

Quelle est cette identité bruxelloise ? Les bruxellois sont, profondément, intrinsèquement, multiculturels et multilingues. Ce caractère largement « mélangé » qui façonne cette identité individuelle, familiale et collective fait de Bruxelles un « petit village mondial », où cohabitent la fierté d'être bruxellois et une grande ouverture sur le monde, dans une volonté d'échanges et d'interactions permanents.

C'est cette identité bruxelloise, si riche, si forte, et si profondément ancrée dans nos racines qui justifie pleinement aujourd'hui l'adoption d'un Plan culturel spécifique pour Bruxelles.

Cette identité bruxelloise n'élude d'ailleurs en rien notre volonté de promouvoir avec force la culture francophone; celle-ci fait partie de l'histoire, des racines, et fonde l'identité d'une immense majorité de bruxellois. La construction d'un modèle culturel intégré, basé sur la reconnaissance de toutes les minorités présentes sur le territoire bruxellois doit être promue.

C'est dans l'union et la cohésion entre tous les habitants, que la Région bruxelloise pourra pleinement déployer son potentiel culturel à haute valeur ajoutée.

Le ministre émet la volonté que, grâce au déploiement d'une politique culturelle bruxelloise concertée et ambitieuse, la Ville-Région devienne un laboratoire exemplaire pour la promotion du vivre ensemble, à l'instar du modèle de construction européenne.

## POURQUOI UN PLAN CULTUREL POUR BRUXELLES ?

### 1) Engagement politique : Accord de Majorité

La Commission communautaire française a pris l'engagement, au travers de son accord de majorité 2009-2014, d'élaborer un véritable « Plan culturel pour Bruxelles », qui prenne pleinement en compte les atouts et les spécificités de notre Région.

### 2) Mettre en avant les nombreux atouts culturels de Bruxelles-capitale

On connaît Bruxelles pour ses musées, ses théâtres, son Opéra, ses grandes galeries d'art, sa foire d'art actuel, ... Elle est aussi bien positionnée sur la scène de la danse contemporaine, c'est une grande ville universitaire, réputée pour ses écoles d'art qui attirent des étudiants du monde entier.

Cette diversité et cette effervescence culturelles propres à la Région bruxelloise constituent un atout exceptionnel qu'il faut valoriser.

### 3) Prendre en compte les spécificités bruxelloises

#### *Bruxelles et sa dimension institutionnelle*

On connaît la complexité de la répartition des compétences dans notre pays, et une des spécificités bruxelloises est que les compétences culturelles y sont morcelées.

Ce Plan prône une stratégie concertée et cohérente de la culture à Bruxelles, il se veut rassembleur.

#### *Bruxelles et sa dimension communautaire*

Deux politiques culturelles communautaires coexistent à Bruxelles. Bien que ces deux cultures soient traditionnellement fort différenciées, ces deux communautés se retrouvent autour d'un dénominateur commun : celui d'une identité bruxelloise, vécue de manière forte et positive de part et d'autre et qui est le ciment de ce plan.

#### *Bruxelles et sa dimension urbaine*

La Région de Bruxelles-Capitale concentre des populations très mixtes sur le plan social, culturel et générationnel. Les cultures ont un rôle essentiel à jouer : elles permettent d'échanger sur les différences mais aussi sur les ressemblances, les influences réciproques ... La ville constitue donc un milieu particulièrement propice à l'expression et à la production culturelles.

#### *Bruxelles et sa dimension multiculturelle*

30 % de la population bruxelloise est étrangère et 23 % est d'origine européenne non-belge.

Cette diversité fait la richesse et la spécificité de Bruxelles, mais on constate aussi que les inégalités sociales, les inégalités culturelles et la ségrégation spatiale se recoupent fortement.

Ces caractéristiques, institutionnelles, communautaires, spatiales et démographiques mettent en lumière les défis que doivent relever les politiques culturelles à Bruxelles et démontrent tout l'intérêt d'adopter un Plan culturel qui intègre les forces et les atouts de notre Région.

### 4) Prendre en compte le contexte international

La globalisation a un impact sur les politiques culturelles. Elle met les villes en concurrence. Avec le capital culturel dont nous disposons, nous nous

devons de développer des politiques *d'attractivité ambitieuses*, en les articulant aux politiques touristiques, urbanistiques et économiques. Il faut concevoir la culture comme un *puissant moteur de développement urbain*.

Néanmoins, il faut constater que ces politiques culturelles d'attractivité s'adressent de préférence aux groupes sociaux plus favorisés.

Or, nos métropoles sont aussi composées de groupes sociaux plus fragiles, voire franchement précarisés. Cette exclusion entraîne, pour une partie importante de la population, un fort sentiment d'infériorité, ce qui est intolérable pour toute société démocratique digne de ce nom.

Le ministre estime donc urgent de garantir à chacun l'exercice des droits culturels.

Les finalités de nos politiques culturelles doivent être repensées, et des dispositifs institutionnels capables de rencontrer ce défi doivent être prévus.

## LES DEFIS DU PLAN CULTUREL POUR BRUXELLES

### 1) Réconcilier les politiques de proximité et les politiques d'attractivité

C'est là un des enjeux du Plan, qui a pour ambition de s'adresser à toutes les catégories de la population bruxelloise sans distinction.

Les politiques de proximité (liées à la cohésion sociale et à la participation culturelle) ne doivent pas s'opposer aux politiques d'attractivité (liées au développement du potentiel économique de la culture).

Le rayonnement de la Région bruxelloise ne peut être assuré en laissant une partie de la population sur le bord du chemin. Le renforcement du lien social et du sentiment d'appartenance autour d'un projet culturel fort et partagé participe au rayonnement et à l'attractivité de notre Région.

La proximité et l'attractivité constituent les deux versants d'un même projet, qui consiste à rassembler tous les Bruxellois, sans exception, autour d'une identité commune : *l'identité bruxelloise*.

### 2) Affirmer l'identité bruxelloise comme vecteur de rassemblement et comme facteur de rayonnement

Les Bruxellois sont profondément, intrinsèquement, multiculturels et multilingues. Bruxelles est un

« petit village mondial », où cohabitent la fierté d'être bruxellois et l'ouverture sur le monde.

Cette identité bruxelloise ne vient en rien remettre en cause la volonté de promouvoir avec force la culture francophone : celle-ci fonde l'identité d'une immense majorité de Bruxellois. Le ministre manifeste son souhait de promouvoir et de défendre cette culture bruxelloise.

Il insiste par ailleurs sur l'importance de *promouvoir la construction d'un modèle culturel intégré, à l'échelle de la Région bruxelloise*, basé sur la reconnaissance de toutes les minorités présentes sur le territoire.

Ces deux démarches ne sont aucunement incompatibles : la Région bruxelloise joue ici son rôle de trait d'union entre les deux Communautés.

*L'identité bruxelloise doit être valorisée et promue en interne, sous l'angle de la cohésion sociale et de l'appartenance citoyenne, mais aussi auprès des autres Régions, et sur la scène internationale.*

Les objectifs du Plan culturel pour Bruxelles sont les suivants :

- a) Travailler au renforcement de la participation culturelle du plus grand nombre et à la promotion de la diversité culturelle, en luttant contre la fracture spatiale, sociale et culturelle qui divise la population bruxelloise;
- b) Rencontrer les besoins du secteur culturel au sens large, partant du principe que ce sont les opérateurs concernés et les artistes qui fondent et promeuvent notre image et notre identité culturelles;
- c) Développer le potentiel économique du secteur culturel à Bruxelles et assurer la diffusion et la promotion de la production artistique bruxelloise auprès des autres Régions du pays, ainsi que sur la scène internationale;
- d) Porter un projet de gouvernance culturelle ambitieux, en encourageant la concertation et la coordination entre tous les partenaires institutionnels concernés autour d'un projet de développement culturel pour Bruxelles cohérent, dans le respect des compétences de chacun.

Le Plan propose donc une division en chapitres correspondant à ces différents objectifs :

- La culture comme vecteur de démocratie. Ce premier chapitre représente la *contribution la plus importante* de ce document, puisque la mise en œuvre des *droits culturels*, qui implique la participation

culturelle du plus grand nombre, est notre priorité absolue;

- Le soutien aux artistes et l'aide à la création;
- Le lien entre la culture et les autres compétences régionales;
- La gouvernance culturelle.

## Méthodologie

Ce Plan Culturel se base sur différents documents existants, à savoir :

- Le plan culturel proposé par le RAB/BKO;
- Les auditions et recommandations du Parlement francophone bruxellois;
- Les travaux des Assises pour le développement territorial de la culture à Bruxelles;
- Le chapitre consacré à la Culture du projet de PRDD;
- Le rapport final déposé par le « pool » universitaire ULB/Saint-Louis, à qui la mission d'élaborer une proposition de Plan culturel pour Bruxelles, sur base du matériel disponible a été confiée.

Des entretiens collectifs et individuels avec des acteurs institutionnels et des représentants de secteurs culturels ont également permis l'élaboration et la rédaction de ce Plan.

Une démarche largement participative a donc été suivie.

## 1) La culture comme vecteur de démocratie

Ce chapitre aborde deux types d'enjeux : celui de la *démocratisation de la culture*, à savoir son accès au plus grand nombre, et celui de la *démocratie culturelle*, qui consiste à encourager la diversité des expressions culturelles et la mise en œuvre de la participation culturelle de tous les citoyens.

Il s'agit à la fois de :

*Mettre en lien les différents acteurs de la culture et de la cohésion sociale*

Ces deux secteurs doivent être décroisonnés et mélangés.

Le manque de collaboration entre le secteur social, le secteur socioculturel et le secteur artistique est pointé par un très grand nombre d'opérateurs concernés.

Cette situation risque de maintenir un cloisonnement artificiel entre les différents publics de la culture. Or il s'agit d'encourager la participation culturelle du plus grand nombre, en permettant à chacun d'accéder à la totalité de l'offre culturelle.

La priorité est donc de consacrer le rôle central des centres culturels dans la mise en œuvre de cette politique, en affectant à chaque centre culturel reconnu un poste d'agent contractuel subventionné (ACS) chargé de décliner le Plan culturel pour Bruxelles au niveau local.

## *Encourager la médiation culturelle*

La médiation culturelle poursuit un objectif de participation du plus grand nombre à la vie culturelle. Tout le monde s'accorde sur l'importance de la soutenir à Bruxelles.

A cet égard, les pistes d'actions sont les suivantes :

### **a) Renforcer le rôle de l'école comme premier lieu de médiation**

Ouvrir l'espace scolaire aux pratiques artistiques en faisant appel à des organisations outillées en matière de médiation culturelle.

### **b) Réduire les obstacles à la participation culturelle**

L'enjeu est de supprimer tous les obstacles qui entravent le libre accès à la culture :

- Les obstacles socio-économiques en établissant une politique tarifaire adaptée;
- Les obstacles matériels et visuels en rendant les lieux culturels accessibles à tous les handicaps;
- Les obstacles symboliques en accompagnant les différents publics dans leurs découvertes culturelles.

Les propositions concrètes du Plan sont les suivantes :

- L'offre culturelle doit être amenée vers les publics lorsque ceux-ci ne se déplacent pas spontanément vers elle;
- L'accès à la culture doit être soutenu pour les personnes aveugles et malvoyantes via un système d'audio-description, ou, pour les personnes sour-

des et malentendantes, via l'installation de boucles à induction et la traduction gestuelle.

**c) Articuler les différents dispositifs de médiation culturelle à l'échelle régionale**

Un projet de médiation culturelle à l'échelle du territoire de la Région, visant à systématiser l'accès aux programmes et projets culturels, dans l'ensemble des réseaux scolaires, publics et associatifs, en partenariat avec les opérateurs concernés doit être développé.

**d) Soutenir le développement d'une formation en médiation culturelle**

Une formation continue à la médiation culturelle à destination des acteurs culturels, socioculturels et du monde enseignant sera mise en place.

**e) Investir les médias comme outils de médiation culturelle**

La socialisation culturelle s'opère désormais largement, pour les jeunes en particulier, via une culture d'écran tout à fait spécifique.

La culture d'écran sera investiguée, pour relier certains publics à l'offre culturelle subventionnée.

*Promouvoir l'interculturalité et la reconnaissance de la diversité*

La dimension interculturelle de Bruxelles doit être intégrée dans le secteur culturel.

**a) Promouvoir l'interculturalité au sein de la programmation et des équipes culturelles**

Il faut diversifier les programmations en croisant les contenus culturels, traditionnels et émergents. Une programmation hybride permet par ailleurs de mélanger des publics très divers.

La reconnaissance de la diversité culturelle passe aussi par l'intégration dans les équipes culturelles de professionnels ou d'amateurs d'origines culturelles minoritaires ou de groupes sous-représentés de la population.

Le Plan culturel propose de :

- Poursuivre l'intégration de la dimension interculturelle en diversifiant les équipes interculturelles, en « métissant » les programmations, en favorisant la participation culturelle de toutes les composantes de la population et en formant l'ensemble des acteurs concernés à l'approche interculturelle;

- Remettre annuellement un « prix de la diversité » à l'opérateur culturel ayant fourni les efforts les plus remarquables en ce sens;

- Soutenir la mise en réseau des acteurs travaillant sur les questions de l'interculturalité;

- Créer une maison de la Diversité.

**b) Les nouvelles formes d'expression culturelles, les cultures alternatives, la pratique amateur devront également être valorisées.**

**2) La culture(s) : source de créativité et d'innovation**

Il appartient à la Commission communautaire française de soutenir les artistes et créateurs, dont le travail contribue à forger notre identité collective et à enrichir, dans un renouvellement permanent, notre patrimoine culturel régional.

Le développement d'une carrière artistique en Région bruxelloise peut néanmoins se heurter à des difficultés :

- L'information culturelle demeure parcellaire et peu coordonnée;

- Il est difficile de développer des projets biculturels;

- Les jeunes artistes sortant des écoles d'art bruxelloises sont parfois « découragés » par le peu de perspective de carrière qui s'offre à eux dans les circuits bruxellois;

- On constate souvent un manque de dialogue entre les communautés, comme entre le privé et le public.

Afin de pallier à ces difficultés, le ministre propose de :

*Coordonner l'information, fédérer les ressources et encourager la concertation*

L'offre artistique à Bruxelles est dense mais disparate. Une meilleure politique de soutien passe par la mise en place d'une communication mieux adaptée.

**a) La cartographie : pour une base de données complète des acteurs et des lieux culturels**

La Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française travaillent de concert, depuis 2009, à cartographier l'ensemble des opérateurs qu'elles soutiennent, conjointement ou non.

Cette cartographie doit permettre au secteur culturel ainsi qu'à d'autres intervenants (pouvoirs publics, équipes de recherche universitaire, ...) de procéder à différentes analyses sur les politiques et pratiques des secteurs culturels bruxellois.

La cartographie de l'offre culturelle subventionnée est finalisée du côté francophone. Elle doit encore être complétée par celle de la Vlaamse Gemeenschapscommissie, pour fournir une vue globale de l'offre culturelle subventionnée en Région bruxelloise.

**b) *Artistinbrussels.be : un service d'information web plurilingue à l'usage des artistes***

La mise en place d'un site internet à destination des créateurs et artistes, qui intègre le cadastre des infrastructures disponibles mais aussi l'offre de formations, services, outils et soutiens proposés doit être envisagée. Ce site fédérateur pourrait non seulement centraliser les informations, mettre en réseau les artistes, mais aussi favoriser les rencontres entre opérateurs et programmeurs culturels. Il pourrait également devenir un observatoire des pratiques émergentes, de leur distribution spatiale et de leur évolution.

**c) *L'agenda culturel commun : une base de données centralisées des activités culturelles bruxelloises et une nouvelle mission pour la Médiathèque (désormais Point Culture)***

Il existe déjà de nombreuses bases de données relatives aux activités culturelles et artistiques à Bruxelles. Les acteurs culturels sont à cet égard obligés de démultiplier les canaux de transmission de leurs informations.

La Fédération Wallonie-Bruxelles vient d'apporter une contribution importante à l'amélioration de la communication relative à l'offre culturelle en Région bruxelloise.

« VisitBrussels » gère désormais, sous convention, une banque de données d'événements et de manifestations culturelles couvrant l'ensemble des opérateurs et institutions de la Région. Son service « agenda » couvre l'offre privée et publique, francophone et néerlandophone.

Cette banque de données exhaustive est enfin complétée par une mission nouvelle confiée à la Médiathèque, désormais intitulée « Point Culture » dans le cadre de son contrat-programme 2013-2017. Celle-ci consiste à informer et à conseiller les publics en matière d'offre culturelle, avec une attention toute particulière pour les publics scolaires.

A cet égard, le Plan culturel propose de :

- Mettre au point une cartographie complète de l'offre culturelle avec le concours des administrations concernées et de l'Agence de Développement territorial (ADT);
- Créer un service web d'information plurilingue à l'usage des artistes;
- Consacrer le rôle de Point Culture comme centre d'information et de conseil en matière d'offre culturelle.

*Soutenir les opportunités de carrière des artistes*

Certains jeunes artistes peuvent se décourager car leur formation au sein des écoles artistiques les a insuffisamment préparés aux conditions du travail culturel et artistique.

La dispense de compétences sociales, administratives et professionnelles à ces étudiants doit être davantage formalisée, notamment via l'organisation de journées thématiques destinées aux étudiants de Master, autour de disciplines particulières (la production audiovisuelle en Fédération Wallonie-Bruxelles, les dispositifs d'accompagnement à l'expérimentation musicale en Belgique, etc).

Par ailleurs, la scène artistique bruxelloise fonctionne en réseaux de connaissances et en réseaux communautaires. Pour favoriser l'intégration des étudiants en art à ces réseaux au cours de leur formation, il convient de renforcer les liens entre les écoles supérieures et les institutions artistiques, en encourageant les collaborations structurelles entre écoles supérieures et institutions artistiques à l'échelle nationale et internationale.

Des dispositifs d'aide visant les carrières « en cours » pourront également être imaginés, à l'image de ceux créés par Smart, telles des bourses de complément de formation ou les bourses d'étude, de voyage et les aides à la diffusion des services du ministère de la Culture comme de Wallonie-Bruxelles International, pour aider les artistes confirmés à accéder à une notoriété internationale.

*Développer les espaces de création et accompagner les artistes*

Il convient de soutenir davantage les « laboratoires artistiques » et les « bureaux de management alternatif » centrés sur la recherche artistique, qui donnent aux artistes le temps, l'espace et les outils pour développer leur travail.

Le deuxième volet du soutien aux artistes englobe tout l'accompagnement juridique, fiscal et administratif de ces derniers.

Enfin, il convient de mettre à disposition des artistes les lieux non affectés du parc immobilier de la Région, afin de répondre aux besoins existants en matière d'ateliers artistiques.

### *Évaluer le financement global du secteur culturel et artistique*

Dans un contexte de crise économique, et alors qu'une réforme du statut de l'artiste est aujourd'hui envisagée par le Gouvernement fédéral, la question du soutien à l'emploi culturel et artistique se pose avec plus d'acuité que jamais.

Il convient dès lors de fournir aux Gouvernements tous les outils nécessaires pour évaluer et repenser les dispositifs de financement du secteur artistique et culturel à Bruxelles sur base de la cartographie de l'offre culturelle, du cadastre des emplois et d'une étude qualitative de l'Observatoire des politiques Culturelles.

### **3) La/les culture(s) : Sa transversalité avec d'autres secteurs**

La culture est un enjeu important pour toute métropole internationale, Bruxelles doit, à l'instar de grandes villes telles que Londres, Paris ou Barcelone, jouer davantage notre carte « Culture », non seulement en Europe, mais aussi partout dans le monde.

*Dans un tel contexte, le développement d'une vision territoriale de la culture est une étape essentielle.*

Concrètement, le secteur culturel est naturellement lié à plusieurs compétences régionales. La culture est porteuse de cohésion sociale; mais elle participe aussi au développement urbain, recèle un potentiel économique notamment via la création d'emplois, et contribue à l'attractivité et au rayonnement du territoire sur laquelle elle se développe.

De nombreux exemples de collaborations transversales existent déjà, en particulier au niveau communal. Mais il n'existe aucune collaboration plus structurée à l'échelle du territoire régional.

*Cette coopération structurelle doit donc s'organiser entre les politiques culturelles et régionales, afin d'une part, de valoriser le potentiel économique du secteur culturel et d'autre part, d'amplifier encore davantage le rayonnement et l'attractivité de la Région bruxelloise.*

### *Culture et emploi*

La culture est plus que jamais pourvoyeuse d'emplois. Le Plan régional de développement durable mentionne notamment le chiffre de *16.000 emplois dans le secteur culturel en 2010*.

La question de l'emploi culturel est évidemment liée à l'enjeu de la formation des professionnels de la culture, des emplois manuels aux emplois créatifs, en passant par les emplois plus techniques.

Le Plan culturel propose à cet égard de :

- Etablir un relevé des demandes d'emploi et de formation (jeunes infra-qualifiés et les chômeurs de longue durée) et un cadastre des besoins du secteur culturel (faire coïncider offre et demande);
- Créer un pôle de compétences pour les métiers liés au secteur culturel.

### *Culture et économie*

Depuis une vingtaine d'années, le paysage des acteurs de la culture s'est à la fois fortement densifié et complexifié. Sont progressivement apparus des organisateurs d'événements, des bureaux de consultance ou de conseils, des managers privés, lesquels sont aujourd'hui des acteurs culturels importants.

Une meilleure connaissance de l'économie de la culture à Bruxelles est donc nécessaire.

Par ailleurs, une politique économique de la culture ambitieuse permettrait de renforcer le soutien aux entreprises créatives, par exemple en développant les pépinières d'entreprises.

Le Plan culturel propose de :

- Réaliser une évaluation des instruments fiscaux et financiers existants et des apports socio-économiques des Industries culturelles créatives;
- Soutenir la professionnalisation du secteur en termes de méthodes entrepreneuriales, de gestion, d'innovation des pratiques, et de recherche des réseaux internationaux.

### *Culture et tourisme*

Des ponts structurels entre politiques culturelles et politiques du tourisme doivent être établis, afin de renforcer encore l'attractivité et le rayonnement de la Région bruxelloise.

- La Région doit être dotée d'un bureau de représentation touristique au sein de VisitBrussels, afin de promouvoir au niveau international les atouts culturels de Bruxelles.

#### *Culture et politiques de la ville*

Depuis les années 90, les outils culturels sont utilisés dans le cadre des politiques urbaines, qu'il s'agisse de politiques de cohésion sociale, de politiques de rénovation de quartier ou de lutte contre l'insécurité. Faire pénétrer la culture dans les politiques de la ville, c'est confirmer son rôle dans la construction du vivre-ensemble.

Il manque encore pourtant une vision globale et spatialisée des enjeux culturels de notre Région.

Le Plan culturel propose de :

- Développer un plan stratégique pour la localisation des projets culturels actuels et futurs (équipements, infrastructures, opérateurs) situés sur le territoire régional;
- Créer des pôles regroupant les industries culturelles créatives (studios d'enregistrements, lieux d'exposition, ateliers, etc.);
- Réaffecter de manière temporaire certains espaces libres, en ce compris les propriétés foncières publiques, aux activités artistiques (ateliers, expositions, chapiteaux).

#### **4) La/les culture(s) : politique et gouvernance culturelles**

Le paysage institutionnel de Bruxelles, en particulier dans le champ de la culture, est tout à fait spécifique, puisqu'il regroupe la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Vlaamse Gemeenschapscommissie, la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune, les 19 communes bruxelloises, la Région de Bruxelles-Capitale, les institutions fédérales et les institutions européennes. Il en résulte pour un manque de lisibilité des dispositifs institutionnels et un manque de clarté dans le partage des compétences respectives.

Cette situation induit la nécessité, d'une part, d'encourager et de favoriser le développement de pratiques biculturelles, qui participent largement au développement de la Région bruxelloise et à son rayonnement et d'autre part, de simplifier les démarches administratives liées aux opérations culturelles. Il convient aussi d'établir plus largement une coordination entre les instances compétentes en matière

culturelle à Bruxelles afin de définir une stratégie cohérente de communication et de promotion des atouts culturels de la Région bruxelloise. Enfin le concept de bonne gouvernance suppose la prise en compte et la participation des publics à l'élaboration des politiques culturelles, de même qu'une connaissance plus affinée des enjeux culturels propres à la Région bruxelloise.

#### *Soutenir les pratiques biculturelles*

De plus en plus d'institutions culturelles ont choisi de dépasser les clivages communautaires, comme par exemple Recyclart. Le fait que de nombreux créateurs de financement soient forcément « unilingues » traduit donc un certain décrochement institutionnel par rapport à la réalité des pratiques culturelles.

Il apparaît tout à fait nécessaire aujourd'hui de soutenir la mise place de dispositifs qui permettent d'encourager de telles collaborations.

L'accord de collaboration signé le 7 décembre 2012 par la Communauté flamande et la Fédération Wallonie-Bruxelles doit à cet égard être salué car il marque une évolution décisive en ce sens.

Concrètement, cet accord qui s'applique en Région bruxelloise, prévoit en effet une coopération renforcée entre les entités concernées, via l'organisation de contacts, le soutien à des initiatives communes, l'échange d'informations et la mise en place d'une commission mixte, chargée de la mise en œuvre de l'accord.

Plus déterminant encore, dans le cadre de la sixième Réforme de l'État, un nouvel article 135bis de la Constitution a d'ores et déjà été voté. Il prévoit qu'en dehors des institutions culturelles d'envergure nationale ou internationale, la compétence relative aux matières biculturelles d'intérêt régional est transférée à la Région de Bruxelles-Capitale.

Il résulte de ces deux dispositions conjointes de nouvelles perspectives de financement pour les projets biculturels, plus conformes à la réalité des pratiques et au développement culturel propre à la Région bruxelloise.

À ce sujet, le Plan culturel propose de :

- Mettre en œuvre l'accord de coopération du 7 décembre 2012 entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté flamande;
- Prévoir une forme de coopération similaire entre la Commission communautaire française et la Vlaamse Gemeenschapscommissie, dans l'attente

de la mise en œuvre du nouvel article 135bis de la Constitution.

#### *Renforcer la coordination administrative*

Le Plan culturel propose de :

- Simplifier les démarches administratives pour les acteurs de terrain (formulaire unique pour tous les pouvoirs subsidiaires auxquels l'institution ou l'association fait appel, site web centralisé reprenant l'ensemble des démarches administratives);
- Prévoir un financement pluriannuel des institutions culturelles.

#### *Coordonner les politiques culturelles à Bruxelles*

Le renforcement du rayonnement culturel de Bruxelles passe par une meilleure coordination entre les acteurs principaux de la culture.

Une « Task-force » qui associe la Région de Bruxelles-Capitale, les deux Communautés et commissions communautaires ainsi que le Fédéral sera mise en place.

Cette Task-force pourrait s'appuyer sur le travail d'un « *intendant culturel* », nouvelle figure instituée par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, et qui deviendrait l'interlocuteur de première ligne entre les différents acteurs publics et privés dans la coordination des projets culturels en Région bruxelloise.

Le secteur des industries créatives (design, mode, multimédia, architecture, cinéma) gagnerait par ailleurs à se munir d'une stratégie de communication et d'investissement ambitieux, afin de positionner davantage Bruxelles comme ville créative.

Le Plan culturel propose de :

- Mettre en place une Task-force chargée des missions suivantes :
  - Collaborer, via le Régisseur, avec les deux Communautés dans le but de mieux informer les opérateurs culturels sur les moyens disponibles;
  - Définir une stratégie régionale en vue de promouvoir les industries créatives et culturelles à Bruxelles;
- Déposer la candidature de Bruxelles comme Capitale européenne de la Culture 2020.

#### *Encourager la participation du secteur à l'élaboration des politiques culturelles*

Le concept de gouvernance implique d'associer au processus de décision les associations, les opérateurs de terrain et les usagers.

Cette coordination suppose la mise en place d'une plate-forme réunissant les acteurs de la société civile.

Elle rassemblerait les acteurs associatifs des différents réseaux. La représentation de secteurs aujourd'hui faiblement présents dans l'espace public bruxellois doit également être encouragée, afin d'aboutir à la mise en place d'un « réseau des réseaux ».

Le Plan culturel propose de :

- Mettre en place une plate-forme de concertation représentant la société civile, constituée par les différents réseaux culturels, et qui aurait un rôle d'avis et de conseil auprès des pouvoirs publics.

#### *Garantir la participation des publics*

Cette mise en débat des politiques culturelles appelle à une participation des publics. Un large débat devrait donc être engagé sur la culture à Bruxelles.

#### *Mieux connaître les secteurs culturels*

L'établissement d'une gouvernance conséquente sur Bruxelles nécessite une connaissance approfondie des secteurs culturels. Or, les échantillons propres à Bruxelles sont insuffisants, faute de données permettant des analyses détaillées.

La mise en place d'une cellule de recherche consacrée à Bruxelles au sein de l'observatoire des politiques culturelles existant doit donc être encouragée.

- Instituer une cellule de recherche au sein de l'Observatoire des Politiques Culturelles consacrée à Bruxelles, afin de mener des études de grande ampleur croisant les données des deux Communautés.

#### **5) 10 propositions concrètes dans le cadre du Plan culturel pour Bruxelles**

- Remettre un prix annuel de la Diversité;
- Affecter un poste ACS à chaque centre culturel reconnu en Région bruxelloise, pour décliner les objectifs du Plan culturel au niveau local;

- Créer un Musée de l'Immigration (Maison de la Diversité);
- Déployer un dispositif de médiation culturelle à l'échelle régionale, pour favoriser la rencontre entre l'offre culturelle bruxelloise, et l'ensemble des publics;
- Créer un site web d'information plurilingue à l'usage des artistes;
- Organiser un point d'appui centralisé pour l'accompagnement logistique, administratif, juridique et fiscal des artistes, en partenariat avec Smart;
- Créer un pôle de compétence pour les métiers liés au secteur culturel;
- Doter la Région d'un bureau de représentation touristique au sein de Visit Brussels, pour promouvoir au niveau international les atouts culturels de Bruxelles;
- Déposer la candidature de Bruxelles comme Capitale européenne de la Culture 2020;
- Mettre en place une Task Force de gouvernance culturelle à Bruxelles;
- Soutenir les projets biculturels;
- Créer une plate forme de concertation du secteur culturel avec un rôle d'avis et de conseil auprès des pouvoirs publics.

En conclusion, le ministre insiste sur l'importance du premier chapitre consacré à la démocratie culturelle. Il rappelle que la garantie des droits culturels doit être une priorité absolue puisque ceux-ci conditionnent l'exercice des autres droits. Cette garantie des droits culturels, ainsi que la promotion culturelle intégrée et ambitieuse sont des jalons indispensables à la construction de ce Plan culturel.

L'identité bruxelloise doit être le ciment d'une volonté partagée par tous de bâtir l'avenir et elle doit être défendue avec force, tant en interne qu'auprès des autres régions ainsi que sur la scène internationale.

Le but du Plan culturel est de définir des priorités dans le domaine de la culture sur lesquelles pourront se concentrer les efforts budgétaires dans les années à venir.

Il précise par ailleurs qu'une version simplifiée et plus accessible sera disponible à destination du grand public.

### 3. Discussion

**M. Vincent Lurquin, président,** remercie le ministre pour son exposé.

Il se réjouit des changements qui seront engendrés par le nouvel article 135b/s de la Constitution. Il rappelle à cet égard aux membres de la commission qu'une réunion informelle entre les commissions de la Culture du Parlement francophone bruxellois et de la Vlaamse Gemeenschapscommissie aura lieu prochainement.

**Mme Jacqueline Rousseaux (MR)** regrette que le ministre n'ait pas réservé la primeur de la communication de ce Plan culturel à la commission de la Culture. Elle rappelle qu'un travail important d'auditions a été mené au sein de celle-ci et aurait aimé que la commission soit la première informée du contenu du Plan.

Elle souligne par ailleurs l'ambition du Plan, en félicite le ministre et précise qu'il y a des points positifs, négatifs et des points qui posent question. Elle espère que ce Plan ne se résumera pas, au final, à un catalogue de bonnes intentions.

La députée rappelle qu'il ne reste que quelques mois avant les prochaines élections régionales et se demande dans quelle mesure le Plan proposé, ou du moins une partie de celui-ci, pourra être mise en œuvre avant l'échéance électorale de mai 2014.

Mme Rousseaux souhaiterait également avoir des précisions quant aux moyens budgétaires qui seront nécessaires à l'élaboration de ce Plan. Elle souligne à cet égard la maigreur des budgets de la Commission communautaire française et rappelle que les budgets consacrés à la Culture le sont d'autant plus.

Elle se demande comment le ministre compte développer certaines idées comme la Maison de la Diversité, l'intendant culturel, la plate-forme des acteurs de la société civile ou le pôle médias à Reyers.

A cet égard, la députée souhaite également préciser que certaines initiatives peuvent être gratuites mais néanmoins coûter du temps aux personnes qui s'y investissent. Il serait dommage que ces projets ne mènent pas à quelque chose de concret et diminuent et ralentissent leurs actions culturelles en général.

Concernant les diversités et les clivages culturels qui existent, la députée regrette n'avoir entendu le ministre parler que dans un sens. Elle soutient l'idée selon laquelle la diversité est une richesse mais insiste sur l'importance de faire également connaître la culture du pays dans lequel les gens vivent. Cet échange ne pourra être que bénéfique pour tous.

Il est également nécessaire de développer les partenariats et de favoriser les échanges avec les institutions européennes et les différents pays européens qui sont représentés en Belgique. Cette richesse et cette diversité culturelle dues à la présence de l'Europe à Bruxelles devraient être exploitées.

Mme Rousseaux regrette encore avoir entendu certains clichés selon lesquels certains quartiers seraient plus favorisés que d'autres par rapport à l'offre culturelle et ce en raison de leur niveau de vie plus élevé. Elle soutient que l'accès à la culture ne dépend pas du niveau nécessairement du niveau de revenus mais que c'est également, et en grande partie, une question d'éducation. Pour que la culture fasse partie du quotidien de tous, il est nécessaire de passer par l'école et de développer des initiatives comme le « Théâtre jeune public », d'initier les enfants à la culture générale.

La députée soutient l'idée du ministre de développer un pôle de compétences pour les métiers culturels mais préférerait que ce pôle de compétences soit développé avec les écoles qui existent. Elle pense notamment à l'Institut des Arts de Diffusion (IAD) ou à l'Institut National Supérieur des Arts du spectacle (INSAS) qui réunissent déjà de nombreuses disciplines culturelles et qui pourraient développer de nouvelles formations pour les métiers manuels attendant au secteur culturel.

Elle demande également des précisions quant au coût du développement d'un pôle médias sur le site de Reyers.

Concernant plus particulièrement le cinéma et Bruxelles-Images, elle regrette que celui-ci soit à ce point minorisé en terme de budget par rapport à Walimage. Ce manque de moyens engendre le déménagement de certains studios, comme le studio « l'Équipe », qui préfèrent s'installer aussi dans le Brabant wallon et ainsi bénéficier des budgets wallons. Elle regrette que la Région bruxelloise perde de telles opportunités et des emplois pour les bruxellois. Par ce seul fait et aimerait qu'une réflexion soit menée afin de renforcer Bruxelles-Image par des moyens financiers concrets.

Par rapport au récent accord de coopération conclu entre la Communauté flamande et la Fédération Wallonie-Bruxelles, il est impératif de concrétiser certaines initiatives. La députée souligne également la volonté partagée par tous d'organiser et de soutenir des activités culturelles qui concernent les deux communautés.

La députée aimerait également questionner le ministre au sujet des plans pluriannuels qui seront désormais demandés aux institutions culturelles. Quel

sort sera réservé aux institutions qui n'ont pas les moyens de développer un plan de gestion sur plusieurs années ?

Elle rappelle souhaiter plus de précisions quant au financement de ce Plan culturel et connaître les priorités que le ministre a définies afin de mettre en œuvre certains projets avant le mois de mai 2014.

La députée salue l'explosion des initiatives culturelles sur le territoire bruxellois et rappelle la nécessité de les aider, notamment financièrement mais aussi par la mise à disposition de locaux ou de matériel. Le Plan culturel souhaite soutenir les artistes bruxellois à l'étranger. Même si l'initiative est bonne, la députée aimerait savoir avec quels moyens financiers le ministre compte mettre ce soutien en œuvre.

Concernant les lieux culturels et les intentions du ministre de les développer et de développer des concertations entre ces lieux et les autres communautés notamment, la députée souligne la nécessité de leur laisser une certaine liberté d'action.

Elle regrette par ailleurs que le ministre ne mentionne pas des alternatives au financement public. La députée pense notamment au développement et à l'encouragement du mécénat culturel et des investissements privés et ce d'autant plus que les budgets qui sont consacrés à la culture sont faibles.

Pour conclure, elle rappelle la mésaventure des ministres Demotte et Marcourt qui se sont vus obligés de revenir sur leur projet de développer un site internet « Wallonia.be » pour la seule raison que le nom de domaine était en définitive payant. Elle propose donc au ministre de s'assurer que le nom « artistin-brussels.be » soit bien disponible et/ou gratuit avant de communiquer dessus ou, plus prudemment, d'en créer un nouveau.

**M. Mohamed Azzouzi (PS)** remercie le ministre pour le travail réalisé, notamment à la suite des auditions qui ont été menées par cette commission.

Il apprécie que les propositions contenues dans le Plan aient été fort développées dans l'exposé du ministre. Selon lui, une des conclusions à tirer est qu'il existe une multitude de dimensions du monde culturel et de son acceptation.

Il rejoint le ministre sur la nécessité de renforcer l'identité bruxelloise et sur le fait que la culture constitue un aspect essentiel pour que cette identité soit développée sans dénigrer sa multiculturalité.

Il partage l'idée du ministre selon laquelle la culture est un vecteur de démocratie et, sans doute plus encore dans une ville comme Bruxelles.

L'émancipation de l'individu est essentielle et l'école doit être un vecteur prioritaire de la culture. Des partenariats doivent en effet être développés entre les écoles et les différents lieux culturels.

Le député insiste également sur la nécessité de développer des formations dans le secteur culturel. Ces formations permettraient aux jeunes de s'inscrire dans des projets concrets.

Par ailleurs, il considère les médias comme un outil pour lequel la jeunesse a un intérêt. Cet outil doit être développé tout en étant maîtrisé afin d'éviter les dérives. Il souligne l'importance du projet à développer sur le site de Reyers et insiste sur le rôle que ce pôle médias peut avoir vis-à-vis de la jeunesse.

Concernant la remarque de Mme Rousseaux au sujet des institutions européennes, il la rejoint sur le principe et insiste sur le volet international de la culture qui devrait être encore plus développé.

La population bruxelloise a une richesse incroyable et est dotée de nombreux talents. A cet égard, il aimerait savoir dans quelle mesure des petits projets peuvent être soutenus afin de prendre de l'ampleur.

M. Azzouzi aimerait également savoir si la Fédération Wallonie-Bruxelles a été associée à l'élaboration de ce Plan.

Pour conclure, il demande si des contacts ont été pris avec Actiris afin de développer des formations pour les métiers en pénurie dans le secteur culturel. Il demande également si un recensement a été réalisé à ce sujet.

**Mme Gisèle Mandaila (FDF)** remercie le ministre pour sa présentation et qualifie également le Plan culturel d'ambitieux. Elle salue le fait que ce Plan tienne compte de la composition sociologique et de la diversité de Bruxelles.

En effet, l'offre culturelle est importante à Bruxelles mais il n'en reste pas moins que plus de 25 % de la population ne participe pas aux diverses activités culturelles qui y sont proposées.

Répondant à la remarque de Mme Rousseaux, Mme Mandaila soutient que le nombre de personnes ayant les moyens financiers nécessaires pour accéder à la culture mais qui n'y participent pas en raison d'un manque d'éducation, est fort minime par rapport aux personnes qui n'ont pas les moyens financiers d'accéder à cette offre culturelle.

Si on tient compte de ce fait, on pourrait conclure que l'accès à la culture n'est pas démocratique.

Elle pose également la question de la diversité et de la dualité entre francophones et néerlandophones dans le secteur culturel. La diversité ne doit en effet pas être considérée uniquement par rapport aux personnes d'origine étrangère.

Selon Mme Mandaila, l'identité bruxelloise doit être renforcée par la culture, notamment en passant par les plus jeunes et donc par l'école.

Elle questionne le ministre sur les priorités qu'il va donner au Plan et sur l'agenda de sa réalisation ainsi que sur les moyens budgétaires disponibles pour le concrétiser.

Elle pose également la question de la concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et demande si des contacts ont été pris avec la ministre de la Culture Fadila Laanan.

Concernant les médias, la députée demande si les médias communautaires seront intégrés dans le pôle médias dont il est question et insiste sur la nécessité de le faire.

La députée insiste par ailleurs sur l'accessibilité des lieux culturels aux personnes porteuses d'un handicap et salue l'importance qui lui est accordée dans le Plan. Elle aimerait à ce sujet avoir plus de précisions quant au budget nécessaire pour mettre en place les boucles d'induction. Elle aimerait également savoir si un cadastre des lieux culturels inaccessibles aux personnes porteuses d'un handicap a été élaboré.

Selon **M. Ahmed Mouhssin (Ecolo)**, le Plan qui a été présenté n'est pas un Plan culturel.

Il rappelle la déclaration de Fribourg qui définit la Culture et les communautés culturelles. Selon lui, ces définitions sont plus larges et plus complètes que celles proposées par le ministre dans le Plan culturel présenté.

A cet égard, il insiste sur le rôle des pouvoirs publics qui doivent permettre aux communautés culturelles de développer leur identité culturelle.

Poursuivant, il pose la question de l'opérationnalisation du Plan.

Il salue néanmoins le travail de collation des différentes recommandations mais regrette l'absence d'une concertation et d'une coordination fructueuses, notamment avec Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce Plan n'est le Plan que de la Commission communautaire française et il le déplore.

Le député souligne également une phrase qu'il juge malheureuse concernant la différence entre les politiques culturelles francophones et néerlandophones. Le Plan se veut une base de dialogue mais ce paragraphe spécifique représente, selon lui, une critique dure envers la Communauté flamande et devrait être enlevé.

**M. Rachid Madrane, ministre,** répond que la position de M. Mouhssin n'est pas la même que celle des membres du Collège.

**M. Ahmed Mouhssin (Ecolo)** reprend en précisant que les néerlandophones de Bruxelles n'ont pas apprécié le passage en question et se questionne sur le fait de savoir si la méthode employée est la bonne pour entamer un dialogue constructif.

Concernant la candidature de Bruxelles au titre de Capitale européenne en 2020, le député tient à informer le ministre que le Parlement et le Conseil européens ont pris la décision de choisir les capitales culturelles de 2020 en Croatie et en Irlande et que la Belgique ne pourra être candidate qu'en 2030.

De plus, le nombre de capitales européennes ne pourra plus être augmenté comme cela avait été le cas en 2000. Le député se questionne donc sur l'opportunité d'une telle annonce dans le Plan.

Il aimerait également avoir des précisions quant à l'appellation exacte de la « Maison de la Diversité ». Celle-ci sera-t-elle dénommée comme tel ou sera-t-elle un « Musée de l'immigration » ? Les deux termes étant employés dans le Plan culturel.

Il rappelle avoir déjà interpellé le ministre au sujet du lieu d'implantation de ce musée et insiste sur son importance et sa nécessité, notamment en terme d'éducation à l'immigration.

M. Mouhssin poursuit en regrettant l'utilisation de nombreux mots anglais dans le texte présenté. Il aurait préféré que le ministre choisisse des mots français quand cela est possible.

Il regrette également l'utilisation du terme « hybride » lorsque le ministre parle de « références culturelles hybrides ». En effet, selon lui, ce terme renvoie à deux cultures « pures » qu'on essaierait de mettre ensemble. Le terme de « métissage » aurait sans doute été plus approprié.

Le député revient sur l'idée de réaliser des partenariats au niveau local entre les opérateurs culturels, socioculturels, et les acteurs de la cohésion sociale afin de développer une attention spécifique pour les personnes précarisées et les primo-arrivants. Il aime-

rait connaître la manière dont le ministre compte mettre cette intention en œuvre.

Il aimerait également savoir dans quelle mesure les 12 postes d'agents contractuels subventionnés (ACS) vont profiter aux centres culturels. De nouveaux postes vont-ils être créés ou va-t-on réaffecter des postes existants ?

Concernant la volonté de développer le théâtre à destination du jeune public, il aimerait savoir si le ministre a l'intention de créer et de développer de nouveaux lieux spécifiques.

Le député souhaite également connaître quel sera l'opérateur chargé de mettre en œuvre la formation en médiation dans le milieu culturel.

Il regrette que Télé-Bruxelles, la télévision régionale bruxelloise, ne soit citée qu'une seule fois dans le Plan. Il aimerait connaître les intentions du ministre à ce sujet, notamment concernant le développement du pôle médias.

Selon lui, le passage concernant la promotion de l'interculturalité et la reconnaissance de la diversité interculturelle est le plus abouti. Le ministre reconnaît en effet que la dimension interculturelle de Bruxelles doit être intégrée dans le Plan culturel.

M. Mouhssin regrette cependant le fait que les réponses apportées aux constats qui sont posés soient trop floues. Il aimerait que le ministre précise sa position à ce sujet.

Le député aimerait également insister sur l'importance des associations communautaires et savoir quel encadrement de ces associations le ministre compte mettre en œuvre. Il demande également quel est le rôle de la Commission communautaire française par rapport à ces associations et pourquoi le ministre ne parle pas plutôt de soutien à ces associations.

Il regrette également que, dans le chapitre relatif à la valorisation des nouvelles formes d'expression culturelle, on ne retrouve aucune mention au Hip Hop et aimerait connaître la place que le ministre réserve à ce mouvement.

A ce sujet, **M. Rachid Madrane, ministre,** répond que la commission a entendu l'exposé de M. Rival Capone, artiste Hip Hop, en mai 2011 et qu'il y est fait référence dans le chapitre concernant les cultures émergentes.

**M. Ahmed Mouhssin (Ecolo)** continue en regrettant le déficit de collaboration avec la Vlaamse Gemeenschapscommissie dans l'élaboration de la

cartographie. Il aurait préféré avoir une cartographie complète et bilingue.

Au sujet de la diversité, il aimerait connaître quels sont les outils concrets qui vont être mis en œuvre pour assurer le renouvellement des directions des institutions artistiques dont il est question dans le Plan.

M. Mouhssin insiste également sur les liens entre la culture et l'économie, notamment en parlant de « capitalisme culturel » et du soutien à apporter aux industries créatives. A ce sujet, le député se questionne sur l'opportunité d'affecter des moyens publics à ces industries privées créatives et se demande si cette affectation de moyens ne se ferait pas au détriment des asbl culturelles.

L'accord de coopération entre la Communauté flamande et la Fédération Wallonie-Bruxelles doit être salué. A ce sujet, M. Mouhssin appelle de ses vœux l'organisation de commissions communes entre la Commission communautaire française et la Vlaamse Gemeenschapscommissie, notamment au sujet de la Culture.

Il insiste également sur la nécessité de développer des projets qui seront cofinancés par ces deux institutions.

Le député aimerait également connaître les raisons pour lesquelles la Commission communautaire française ne finance pas les institutions culturelles de manière pluriannuelle. Cette demande avait été faite au sein de la commission par les personnes auditionnées en 2010 et 2011.

Au sujet de la plate-forme culturelle qui sera développée, il manifeste sa déception. Il aurait pensé qu'une plate-forme, comme celle de « Visit Brussels » concernant le tourisme, serait développée et que celle-ci serait chargée de discuter et de développer un projet culturel bruxellois plus large. Tel que présenté, il trouve que le projet est plutôt réducteur et il le regrette. Il aurait, par exemple, souhaité y retrouver une délégation de la société civile.

**Mme Nadia El Yousfi (PS)** s'étonne du peu de députés présents pour cette présentation et le regrette.

Elle regrette également le manque de hauteur de certaines remarques et aimerait plus de responsabilisation dans certains propos.

Elle souligne par ailleurs le travail réalisé par les maisons de quartier et les associations de terrain afin de permettre aux enfants de ces quartiers d'avoir accès à des lieux culturels. A ce sujet, elle regrette que certains limitent l'idée de l'accès à la culture à l'éducation et à l'école.

Répondant, **Mme Jacqueline Rousseaux (MR)** regrette que son propos ait été mal compris et précise que, pour elle, l'école est un bon moyen pour toucher un grand nombre d'enfants issus de tous milieux, même s'il n'est pas le seul.

**Mme Nadia El Yousfi (PS)** poursuit en précisant que la culture n'est pas un bloc figé et qu'il est important de promouvoir sa diversité.

Elle demande au ministre si celui-ci a relayé les recommandations de la commission concernant le mouvement Hip Hop et demande quelle place sera réservée aux mouvements urbains et à la culture Hip Hop dans le Plan culturel. Elle demande également si des lieux spécifiques seront dédiés à cette culture urbaine et insiste sur le fait que les jeunes y sont très sensibles.

Concernant les emplois ACS, la députée aimerait savoir pourquoi les 12 emplois dont il est question seront réservés aux centres culturels reconnus et, par exemple, pourquoi des associations de terrain ne pourraient pas en bénéficier.

**Mme Julie de Groote (cdH)** remercie le ministre pour sa présentation et rappelle l'important travail qui a été réalisé en amont de ce Plan culturel.

Elle insiste sur l'importance de la concertation des acteurs culturels et propose de prévoir un moment de bilan avant la fin de la législature. A cet égard, elle demande quels sont les rendez-vous que le ministre prévoit concernant la réalisation de ce Plan et les conclusions de la concertation qui aura lieu avec le monde culturel.

Plus globalement, elle apprécie le fait que le Plan pose des questions fondamentales sur des sujets qui sont encore en réflexion. Celui-ci sera donc en mutation constante.

Le Plan définit la Culture comme identitaire, comme bruxelloise et comme vecteur d'appartenance et de non-exclusion. Selon la députée, l'identité bruxelloise est un concept primordial qui vaut la peine de s'y attarder, notamment en accordant de l'importance au choix de certains mots.

A cet égard, la députée soutient l'idée selon laquelle le terme de « régisseur bruxellois » est plus adapté que celui de « régisseur régional » et estime que le développement d'une cellule bruxelloise au sein de l'Observatoire des politiques culturelles est nécessaire.

Mme de Groote insiste sur le concept de territorialisation de la Culture et sur le fait qu'il détermine aussi

notre identité. De plus, elle soutient que les termes « culture » et « territoire » ne sont pas antinomiques.

Par rapport à l'affirmation selon laquelle la culture est un facteur d'appartenance et de non exclusion, elle aimerait rappeler le concept de « culture de masse » et l'absence de définition exacte de celui-ci. Cette culture de masse est parfois nécessaire pour toucher certains publics.

Elle rappelle également aux commissaires qu'un projet de décret est en passe d'être voté au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant les centres culturels. Ceux-ci, suite au décret, vont devenir les coordinateurs de ce qui existe mais il existe une réelle volonté qu'ils n'effectuent pas le travail actuellement réalisé par l'associatif.

Concernant les remarques qui ont été faites au sujet d'un manque de coordination avec la ministre Laanan, la députée insiste sur le fait que l'initiative doit être prise, peu importe par qui, tant que le travail avance. L'important, maintenant, est de trouver un terrain d'entente afin de concrétiser les projets.

A ce sujet, elle revient sur l'accord de coopération entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté flamande et sur une réponse que lui a faite la ministre Laanan en demandant de ne rien précipiter. L'accord conclu l'a été de longue lutte. Il est donc important maintenant de stabiliser les relations qui existent avant d'en demander plus.

**M. Vincent Lurquin, président,** rappelle l'important travail que la commission a effectué concernant ce Plan culturel et les recommandations qui ont été élaborées et aimerait que la commission se réapproprie ce travail. Il insiste également sur la nécessité de prévoir des rendez-vous dans le futur afin que le ministre rende compte de l'avancement du Plan.

**M. Rachid Madrane, ministre en charge de la Culture,** précise que la Culture a de multiples définitions et que, personnellement, il n'a pas de vision arrêtée sur celle-ci. Il rappelle n'être entré en fonction qu'en décembre 2012 et que, dès son arrivée, il a dû répondre à de nombreuses interpellations sur ce projet de Plan culturel.

Il a donc organisé de multiples rencontres et compilé les recommandations reçues, conformément à ce que l'accord de majorité prévoyait. Il rappelle également que le Plan Régional de Développement Durable comprend un chapitre consacré à la culture.

Le ministre remercie d'ailleurs tous les députés pour leurs interventions et pour l'accueil qu'ils réservent à ce Plan.

Il salue l'intervention de Mme de Groote qui a compris que le Plan se voulait une vision stratégique de la politique culturelle sur plusieurs années, l'idée n'était pas d'élaborer un plan opérationnel. A cet égard, il précise aux membres de la commission que le secteur culturel est très positif au sujet de ce Plan.

Concernant la collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, le ministre précise que l'initiative émane effectivement de la Commission communautaire française, notamment suite aux recommandations élaborées par la commission Culture en 2011.

L'objectif poursuivi par ce Plan était que les politiques culturelles tiennent compte des spécificités bruxelloises. La Commission communautaire française devait donc prendre une initiative. Cette dernière d'ailleurs a été saluée par la ministre Fadila Laanan.

Le ministre précise que la concertation et les échanges avec la Fédération Wallonie-Bruxelles sont permanents, notamment en ce qui concerne les Assises pour le développement territorial de la Culture. La Fédération a d'ailleurs assisté aux rencontres organisées avec l'équipe universitaire ULB / Saint Louis. Elle a également été invitée à participer au comité d'accompagnement chargé du suivi des travaux.

Les relations entre la Commission communautaire française et la Fédération Wallonie-Bruxelles sont donc très bonnes. Ceci n'empêche cependant pas que chaque institution aborde la politique culturelle selon ses propres compétences et ses réalités de terrain.

Le discours développé dans le Plan n'est en aucun cas un plaidoyer pour la régionalisation de la Culture.

Le ministre répond concernant le budget qui sera consacré à la réalisation du Plan, que, dans le contexte de restrictions budgétaires actuel, tous les projets ne pourront pas être réalisés rapidement.

Il précise également que certains projets concernent d'autres compétences ou d'autres institutions comme la Région bruxelloise ou la Fédération Wallonie-Bruxelles. Certains projets sont par ailleurs déjà en cours, il pense notamment au projet de l'asbl Remua qui développe des initiations à la musique classique dans les écoles.

Il rappelle également l'importance du nouvel article 135bis de la Constitution qui permettra de trouver de nouvelles sources de financement.

Cette absence de sécurité budgétaire reconforte le ministre dans l'idée qu'une vision stratégique de la culture était nécessaire.

Répondant à la question de Mme Rousseaux sur les institutions européennes, il précise que le Plan fait mention de partenariats avec l'Institut Cervantès ou l'Institut Goethe afin de valoriser les différentes cultures européennes.

Concernant le rôle de l'école dans l'accès à la culture, le Plan prévoit d'ouvrir l'espace scolaire aux pratiques artistiques.

Par rapport à la remarque de M. Mouhssin sur Bruxelles 2020, le ministre tient à préciser qu'il s'agit d'un positionnement stratégique et que la même proposition a été faite dans le Plan Régional de Développement Durable qui a été approuvé par le Gouvernement bruxellois. Cette décision est également portée par l'ensemble du Collège.

La candidature de Bruxelles comme Capitale de la Culture en 2020 engendrera un mouvement de mobilisation de la part des acteurs politiques et culturels bruxellois. Et ce défi commun ne peut avoir que des retombées positives, même si Bruxelles ne décroche pas le titre de Capitale culturelle.

Sur la forme, il regrette le fait que le Plan culturel ait été dévoilé à la presse avant d'être présenté au Parlement francophone. Néanmoins, il se réjouit de l'accueil réservé par les associations culturelles à ce Plan. Des réactions d'autres secteurs qui dépendent de la culture ont également été positives, il pense notamment à des associations qui exercent dans le milieu du tourisme.

Le ministre tient également à rendre hommage à Mme de Groote qui a initié, en tant que présidente de ce parlement, les premières réunions conjointes entre la Commission communautaire française et la Vlaamse Gemeenschapscommissie.

Le ministre insiste sur le fait que ce Plan n'est que le début et que la réflexion ne fait que commencer. Il espère par ailleurs que des projets biculturels pourront se développer et être financés.

Le ministre tient également à remettre dans le contexte le paragraphe cité par M. Mouhssin concernant les relations avec la Communauté flamande. L'analyse évoquée dans le Plan est celle de l'équipe universitaire ULB/Saint-Louis, qui a travaillé de manière scientifique et non politique, avec la volonté d'appréhender l'ensemble des spécificités intra-bruxelloises, dans un esprit de totale neutralité. Il espère que le député ne remet pas en cause l'intégrité intellectuelle de ces chercheurs.

M. Madrane tient ensuite à préciser que ce qui est évoqué, ce sont les traditions culturelles respectives. Il est bien évident, par ailleurs, que la Communauté

française a depuis lors, elle aussi, développé une politique toute aussi ambitieuse de défense de la langue. Elle n'est pas devenue pour autant anti-démocratique. La Communauté flamande a pour sa part développé de nombreuses initiatives socioculturelles. Elle dispose notamment de magnifiques centres culturels à Bruxelles et se montre très préoccupée par la médiation culturelle.

Le ministre souhaite également citer les phrases qui suivent celle citée par M. Mouhssin, qui évoquent les différences culturelles entre les deux communautés mais qui précisent que l'identité bruxelloise, revue de manière forte et pointue de part et d'autre, constitue un dénominateur commun autour duquel elles se retrouvent.

M. Madrane considère donc que le message porté par le Plan culturel est positif et insiste sur l'idée selon laquelle l'identité bruxelloise constitue un ciment rassembleur. Selon lui, ce constat invite à l'optimisme. Car si ce sentiment d'appartenance bruxelloise est capable de réunir flamands et francophones à Bruxelles autour d'un projet commun, il est également susceptible de rassembler l'ensemble des minorités culturelles présentes sur notre territoire.

L'intention du ministre est de proposer de faire de Bruxelles le laboratoire du vivre-ensemble, qui inclurait également et notamment la Communauté flamande.

Il revient ensuite sur l'accord de coopération du 7 décembre 2012 entre les Communautés française et flamande, qui permet désormais la concertation et le soutien de deux communautés pour certains projets culturels, et qui s'applique notamment en Région bruxelloise. Cet accord ne manquera pas d'ouvrir de nouvelles perspectives pour le développement de projets biculturels en Région bruxelloise, ce dont il se réjouit, aux côtés de l'ensemble du secteur culturel bruxellois.

M. Mouhssin demandait également si des contacts avaient eu lieu entre le ministre et la Communauté flamande pour élaborer ce Plan. Cette dernière ayant délégué l'immense partie de ses compétences culturelles à la Vlaamse Gemeenschapscommissie, c'est avec celle-ci que le ministre s'est concerté. Bien qu'il n'ait pas été concevable que les deux institutions portent le Plan culturel ensemble, plusieurs projets spécifiques ont été portés conjointement avec la Vlaamse Gemeenschapscommissie dans le cadre de ce Plan : il s'agit de la cartographie de l'offre culturelle, du cadastre des salles et du soutien aux laboratoires artistiques à Bruxelles (via le festival Open House). Ces initiatives ont une portée symbolique, car elles démontrent la volonté de transcender, autant que faire

se peut, les clivages communautaires, dans l'intérêt de tous les bruxellois.

Quant à la Communauté flamande, M. Madrane a toutes les raisons de penser qu'une concertation positive peut désormais s'envisager, notamment sur base de cet accord de coopération entre les deux communautés. Cette collaboration pourrait d'ailleurs se structurer dans le cadre de la Task-force de gouvernance culturelle proposée à l'échelle de la Région bruxelloise.

**Mme Jacqueline Rousseaux (MR)** remercie le ministre pour ses réponses et regrette qu'il n'ait pas identifié de projets prioritaires et qu'aucun budget ne soit disponible actuellement pour la réalisation du Plan culturel proposé.

**M. Vincent Lurquin, président,** remercie le ministre d'être venu présenter son Plan culturel et rappelle les nombreux contacts qui ont eu lieu avec le secteur et l'importance d'un débat démocratique transversal.

#### **4. Approbation du rapport**

En sa réunion du 18 novembre 2013, la commission a approuvé le rapport à l'unanimité des 10 membres présents.

*Les Rapporteurs,*

*Le Président,*

Jacqueline ROUSSEAUX  
Ahmed MOUHSSIN

Vincent LURQUIN

